

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 5/12/2023

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 22 novembre et le 5 décembre 2023 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Mise en exploitation d'un site de valorisation de coproduits industriels pour la production de ferro-alliages sur la commune de La Léchère (73))

Développement d'une activité de recyclage de produits afin d'en récupérer les métaux rares pour en faire des alliages. L'activité projetée sera similaire à celle assurée par l'ancien exploitant du site en réutilisant des infrastructures existantes, sans augmentation de la surface imperméabilisée. Le projet prévoit, notamment, la démolition de trois bâtiments et leur reconstruction, la construction de trois cheminées de 33 mètres de hauteur et la mise en place d'un forage de prélèvement des eaux souterraines.

- Elaboration du PLUi Mond'Arverne et abrogation des CC de Sallèdes et de Pignols (63)

Projet de PLUi visant un taux de croissance démographique de + 0,8 % par an, afin d'atteindre 45 700 habitants à l'horizon de 2034, ce qui implique, la création de 2800 logements sur la période 2022-2034 (215 à 220 logements par an). Le projet compte 54 opérations d'aménagement et de programmation (OAP) et deux OAP thématiques, ainsi que 28 Stecal. Sur le plan économique le PLUi prévoit 36 ha de foncier en densification et 44 ha en extension.

- Mise en compatibilité du PLU de la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle (69) dans le cadre d'un projet de crématorium (69)

Mise en compatibilité du PLU concernant son projet d'aménagement et de développement durable, son règlement graphique et une nouvelle orientation d'aménagement et de programmation, pour

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert - Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 0140811807

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

permettre la construction d'un crématorium à usage intercommunal, sur 1,2 hectare, à l'entrée ouest de la commune, sur une zone essentiellement agricole.

- Installation d'une centrale photovoltaïque au sol, sur la commune de Nervieux (42))

Implantation de panneaux photovoltaïques au sol, sur la commune de Nervieux. La puissance prévue est de 10,265 MWc, avec une production électrique de 13,2 GWh/an. La surface d'emprise du projet est de 9,3 ha. L'aire d'étude immédiate sur lequel le projet souhaite s'implanter est un milieu naturel composé de prairies et des haies, situé dans le site Natura 2000 « Plaine du Forez ».

- Mise en compatibilité du PLU de la commune de Lempdes-sur-Allagnon (43) dans le cadre d'un projet d'extension d'une ZA pour l'installation d'une usine du groupe Thébault (Lambribois))

Mise en compatibilité du PLU de la commune consistant à reclasser en zone Ui respectivement 6,2 ha classés en zone Ac et 1440 m² classés en zone N afin d'étendre le parc d'activités économiques Sud-Auvergne pour accueillir une usine de transformation du bois. Le projet implique en outre la réduction sur une longueur de 155 m de la prescription particulière « ripisylve, haie bocagère identifiées par l'article L.151-23 du code de l'urbanisme » et la suppression du périmètre de réciprocité autour de l'ancienne porcherie contiguë au projet.

- Elaboration du PLU de La Chapelle du Châtelard (73))

Elaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) dont le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) prévoit une croissance de 0,55 %, soit 31 habitants supplémentaires à l'horizon 2035. Pour les accueillir, il est prévu de construire 13 logements en extension sur une surface totale d'un hectare dans deux secteurs différents. Quatre logements pourront aussi être réalisés en dents creuses sur une surface de 0,3 ha. Quatre corps de ferme sont par ailleurs repérés au règlement graphique comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination. Le dossier comprend enfin trois emplacements réservés (ER) pour un total de 1 740 m².

AVIS CONFORMES DÉLIBÉRÉS

- Mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale (Scot) du Chablais dans le cadre d'une déclaration de projet pour la construction d'un lycée et d'une gare routière sur le territoire de la commune de Douvaine (74)
- Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Chablais dans le cadre d'une déclaration de projet pour la construction d'un lycée et d'une gare routière sur le territoire de la commune de Douvaine (74) – *courrier en réponse à la saisine*
- Modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Villard-sur-Doron (73)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site :
<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>